

ÉDITION 2021

# IPECA & MOI

LE MAGAZINE POUR BIEN VIVRE SA DEUXIÈME JEUNESSE

Remboursements de la Sécu, dossier médical partagé, téléconsultation...  
ce qui a changé pour votre santé  
en 2021

Être bien chez soi  
est essentiel

Troisième édition  
des Rencontres de la forme

**IPECA**  
UNE VIE À VOUS PROTÉGER

# SOMMAIRE

# ÉDITO

## #2 Édito

## #3 IPECA m'accompagne

## #8 Mes services

## #9 Mon quotidien

## #12 Mes démarches

## #15 IPECA société

## #16 IPECA et vous

## #18 Mes contacts

IPECA œuvre, depuis plus de 70 ans, pour le bien-être de la communauté de l'aéronautique et de l'aérospatiale civile et militaire. Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur dans tous les domaines de la protection sociale complémentaire, collective ou individuelle, en santé comme en prévoyance.

## Plus que jamais mobilisés aux côtés du secteur aéro !

Je suis très heureux de vous retrouver pour cette 4<sup>e</sup> édition de notre magazine IPECA&Moi.

L'année 2021 a été riche et intense. D'abord avec les prémices d'une sortie de crise sanitaire qui nous a nécessairement amenés à nous interroger en profondeur sur nos valeurs et notre cœur de métier, mais aussi sur notre rôle d'aujourd'hui et de demain auprès de notre communauté affinitaire. Si le secteur aéronautique et aérospatial a été l'un des premiers à être lourdement impacté, il est aussi l'un des premiers à « se redresser » grâce à sa grande capacité de résilience, d'adaptation, de rebond et d'innovation. Il n'en reste pas moins que les modes de vie, les organisations, les métiers, les modes de travail et de communication ont évolué. Les besoins des salariés et des retraités de la filière aussi.

Pour continuer à être à leurs côtés et à les protéger le mieux possible, nous devons nous inscrire dans une logique d'accompagnement global. Les protéger c'est aujourd'hui être en mesure de proposer une offre complète de protection sociale en matière de santé et de prévoyance, et des services toujours plus utiles et efficaces pour faciliter le quotidien. Mais c'est aussi et surtout être en capacité de penser et déployer une véritable politique de prévention, d'action sociale et d'accompagnement adaptée au sein de nos entreprises avec un objectif : faire de la prévention un nouveau métier à part entière. C'est en tout cas notre conviction, notre ambition et tout le sens de notre alliance avec la MSAé. Une alliance qui a pris corps durant toute cette année 2021 et dont je suis fier de constater la cohésion qui s'est créée entre les collaborateurs de nos deux maisons. Nous sommes prêts, toujours aussi passionnés et mobilisés, pour entamer cette année 2022 au service de la famille aéro !

Je vous souhaite une bonne lecture, et au nom de toutes nos équipes, une excellente année 2022.

Philippe Ricard,  
Directeur général



## Vers un accompagnement global de la communauté aéro

*2021 marque un temps fort pour IPECA : la concrétisation de l'alliance avec la MSAé et le lancement du prochain plan d'entreprise. Le point avec Philippe Ricard, Directeur général d'IPECA sur ces derniers mois écoulés.*

### **P. Ricard, pouvez-vous en quelques mots nous rappeler les enjeux de ce rapprochement ?**

Les besoins d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui, et ils évolueront encore demain. Nous devons par conséquent « penser » la protection sociale de la famille aéro dans une vision 360°. Cela veut dire être en capacité de proposer une offre complète pour répondre aux besoins purement assurantiels en matière de santé et de prévoyance, mais aussi être en capacité d'aller au-delà dans une logique préventive.

L'union de nos forces et de nos savoir-faire avec la MSAé est une évidence pour continuer à accompagner le mieux possible le secteur aéro et protéger les salariés et les retraités de la filière.

### **Comment l'alliance a-t-elle pris corps durant cette année 2021 ?**

L'année a été chargée... Dans le cadre d'une alliance, fédérer les équipes est une priorité absolue. De la cohésion que nous réussissons ou non à créer dépendent les réussites futures. Nous avons donc beaucoup encouragé la proximité entre les salariés de nos deux familles. La première réunion des collaborateurs en présentiel a eu lieu fin septembre au siège d'IPECA. L'échange, le partage, la convivialité étaient au rendez-vous, et j'en suis très heureux.

Nous avons aussi beaucoup travaillé à la convergence des outils. Les agences ont aujourd'hui toutes basculé. Et il y a eu la mise en place de nouveaux locaux. Toulouse a constitué l'agence « témoin ». Le site a été ressenti comme un véritable espace de vie très agréable et fonctionnel. Cette expérimentation ayant été concluante, des aménagements sont évidemment prévus pour toutes les agences en régions qui constitueront un formidable lieu d'accueil pour nos assurés et la réfiguration des agences « 360° », de demain.

### **S'agissant de la construction du Livre III, fer de lance de la politique de prévention, pouvez-vous nous dire où nous en sommes ?**

C'est un chantier qui a bien avancé sous l'impulsion de Philippe Fraysse, Président de la MSAé, et Stéphanie Barberot, Directrice générale. Avec la crise sanitaire il y a et il y aura des gens sur le départ à accompagner et des risques psycho sociaux à prévenir.

À cela s'ajoute les nouvelles exigences des Pouvoirs publics et des Partenaires sociaux engendrant le renforcement de la prévention en entreprises via le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Les besoins d'accompagnement de nos adhérents dans ce contexte est évident. Certaines actions ont été mutualisées et d'autres engagées. À titre d'exemple, j'évoquerai le lancement d'un Observatoire, une grande enquête Santé Qualité de Vie au Travail.

C'est un diagnostic précis réalisé sur l'ensemble de notre portefeuille qui permettra d'avoir une vraie cartographie des risques en entreprises et de définir une stratégie de prévention au long cours, avec des propositions d'actions ciblées et mesurables. J'évoquerai aussi la première « Rencontre régionale de la Forme » commune IPECA & MSAé qui a eu lieu à Aix-en-Provence le 18 novembre dernier. C'est un événement de prévention dédié aux pré-retraités et retraités qui a pour objectif de préparer nos seniors à vivre au mieux cette seconde jeunesse. Il a vocation à être dupliqué, au plus près de nos gros bassins d'emploi aéro. Un gros travail est également engagé pour déployer une politique de prévention personnalisée et pérenne orientée sur le bien-être au sein de nos entreprises. Et nous avons aussi rationalisé nos actions sociales.

### **Vous avez récemment lancé le prochain plan d'entreprise 2022-2025. Pouvez-vous nous en parler un peu ?**

Notre prochain plan d'entreprise revêt un caractère particulier car c'est le premier de l'alliance. Il est construit autour d'une ambition : devenir un acteur complet de protection sociale pour renforcer notre place d'interlocuteur privilégié auprès de la communauté aéro.

Cela implique de capitaliser sur nos atouts et d'orienter nos axes de développement dans une logique d'accompagnement 360°. Il y a quatre grandes priorités identifiées :

- poursuivre la convergence opérationnelle des outils et des pratiques pour assurer la cohérence de l'alliance, l'homogénéité et l'efficacité de tous ;
- renforcer la relation client : les agences IPECA & MSAé en régions sont une véritable opportunité pour consolider la proximité avec nos adhérents et participants ;
- continuer évidemment la construction du Livre 3 de l'alliance, avec le développement de services, d'actions de prévention et d'accompagnement social dans les entreprises ;
- poursuivre notre croissance affinitaire : en mariant le métier d'assureur de la personne et celui de préventeur nous élargissons notre offre affinitaire et nous nous mettons dans une logique de « guichet unique assurance-prévention-action sociale-conseil ».

À travers ce plan, nous nous donnons les moyens de faire de notre ambition une réalité. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement en cette année charnière. Et je suis confiant en les équipes et en notre capacité collective à relever les défis à venir.

## Le secteur aéronautique et aérospatial : un secteur prudent et résilient face à la crise, qui redécoule en douceur



### Un secteur touché de plein fouet ...

La crise sanitaire a durement touché le secteur aéronautique. Quelques chiffres clés pour en mesurer l'impact : l'activité a décroché de 28% en 2020 d'après le Gifas (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales), le chiffre d'affaires cumulé des sociétés de la filière (400 sociétés allant de la PME aux grandes entreprises à l'image d'Airbus) s'est établi à 50,9 milliards d'euros en 2020 contre 74,3 milliards l'année précédente, et une baisse de 4% des effectifs soit 8 000 emplois a été enregistrée dans le secteur. Les raisons ?

L'effondrement du trafic aérien, la baisse voir l'annulation des commandes d'avions et les perspectives de reprise incertaines. Les petites PME sous-traitantes sont les entreprises les plus impactées. Parallèlement, le secteur de la défense semble avoir mieux résisté avec une baisse d'activité de 3% (chiffre d'affaires de 16,5 milliards d'euros). Le secteur spatial, avec lequel la

France représente près de la moitié de l'activité en Europe, a quant à lui aussi accusé une baisse de son activité de 25%, à 3,2 milliards d'euros.

### ... qui a su résister

Les premières actions pour les entreprises ont consisté à mettre en place des politiques de réduction des capacités de production à court et moyen terme (plans de restructuration, Plan de sauvegarde de l'emploi, dépenses d'investissement...), et à sécuriser la trésorerie. Dès le début de la crise, l'État français a joué son rôle et s'est engagé pour accompagner la filière face à la crise. «Le chômage partiel et l'APLD (activité partielle de longue durée) ont permis de sauvegarder à peu près 10% de l'emploi de la filière en 2020», a estimé le Président du Gifas, à l'occasion d'une conférence de presse. Les prêts garantis par l'État, les fonds de soutien à la modernisation des usines pour un montant de 300 millions d'euros, à l'innovation pour un montant de 1,5 milliards d'ici 2022, et la création du fonds

ACE Aéro Partenaires mis en place par l'État et les grands donneurs pour financer en fonds propres les PME et ETI stratégiques mais aussi faciliter les regroupements d'entreprises (doté à terme d'un milliard d'euros) sont autant de mesures qui ont sans conteste permis au secteur de résister.

### Une reprise à l'horizon

En cette fin d'année 2021, une reprise semble bel et bien effective. Les carnets de commandes se remplissent à nouveau à l'image du premier avionneur mondial, Airbus, dont la situation s'est nettement améliorée (tout comme celle de son concurrent Boeing). Le bénéfice net affiché pour le premier semestre est de 2,2 milliards d'euros. Sur la même période en 2020, une perte de 945 millions était à déplorer. Airbus, comme Boeing, ont profité de la reprise des commandes de plusieurs compagnies aériennes.

Airbus a notamment enregistré 318 nouvelles commandes en novembre dans la foulée du



### Rafale : des milliers d'embauches attendues en France après la commande des Émirats Arabes Unis

Les 80 Rafale commandés par les Émirats Arabes Unis et dont la livraison est prévue entre 2027 et 2031 constituent une véritable bouffée d'oxygène pour Dassault Aviation, qui voit la chaîne de production de l'avion de combat pérennisée. L'avionneur va devoir augmenter la cadence de production. Ce qui va se traduire par de nombreuses embauches pour les quelques 400 entreprises françaises impliquées dans la production de l'appareil.

salon aéronautique de Dubaï et annoncé mi-décembre deux grandes commandes : 134 appareils par la compagnie australienne Qantas Airways et une commande ferme de 100 appareils supplémentaires pour KLM et Transavia. Au total, l'avionneur avait enregistré avant novembre 610 commandes depuis le début de l'année, dont 368 nettes. Il passe donc la barre des 800 commandes à décembre. Airbus conforte ainsi sa place de best-sellers de l'A320 et de l'A321 dans toutes ses versions.

À l'échelle mondiale, l'offre des compagnies aériennes est revenue à 70% de son niveau de 2019 et ce regain de forme ne concerne que les vols moyen-courriers. Le trafic long courrier international reste, lui, inférieur de plus de 50% à celui de 2019.

### Prudence et résilience sont de mises

Prudence et résilience sont donc les maîtres-mots pour la filière dans ce contexte. L'année 2022 sera vraisemblablement une année charnière. D'une part, parce que la reprise du trafic aérien et des commandes devrait s'intensifier, d'autre part, parce qu'une profonde réorganisation de la sous-traitance aéronautique va

s'opérer, notamment en Europe où il demeure encore de nombreux acteurs avec un volume d'activité inférieur à 500 millions d'euros.

Le coup d'arrêt brutal auquel le secteur a dû faire face a en effet obligé tous les acteurs sous tension depuis plusieurs années à réaliser un travail en profondeur sur les coûts, redéfinir leur stratégie et envisager les possibilités de concentration intra sectorielle ou de diversification. Dans les trois ou quatre prochaines années, l'un des grands enjeux sera d'être résilient, de savoir s'adapter et se transformer, tout en préservant sa capacité de rebond en termes de production industrielle et de savoir-faire.

D'autant que l'aéronautique ne doit pas perdre de vue les défis d'avenir à relever : renouveler la flotte vieillissante (la crise a accéléré la sortie des avions anciens et polluants), faire face aux enjeux énergétiques et environnementaux (réduction de moitié des émissions de CO2 d'ici à 2050), intensifier son engagement dans les projets de R&D (nécessité de produire des moteurs moins consommateurs, de trouver des matériaux plus légers ou encore des carburants 100% durables ...) pour imaginer l'avion de demain.



## Santé au travail : la prévention au cœur de la réforme du système

*La loi pour renforcer la prévention en santé au travail a été promulguée le 2 août 2021 et doit être appliquée d'ici le 31 mars 2022. Prévention en entreprise, rôle des services de santé au travail, accompagnement de certains publics vulnérables : l'essentiel de la réforme décrypté pour vous.*



La loi promulguée il y a quelques mois est le fruit de plus d'un an de débats. L'objectif initial était de faire évoluer l'organisation du système de santé au travail pour donner toute sa valeur à la prévention.

C'est a priori un objectif atteint. La loi prévoit en effet une « offre socle » supposée plus accessible aux services de santé au travail (SST), qui deviennent dans le cadre de la réforme les services de prévention et de santé au travail (SPST). Concrètement, le poids de la prévention est accru notamment via le renforcement du document unique d'évaluation sur les risques professionnels (DUER) et l'obligation de mettre en place un programme annuel de prévention (sauf pour les TPE et PME). Dans cette perspective, le médecin du travail pourra consulter le dossier médical partagé (DMP) avec l'accord du salarié. Les sénateurs ont institué une date butoir, le 1<sup>er</sup> janvier 2024 au plus tard, pour le versement d'une partie du dossier médical en santé au

travail au sein du volet « santé au travail » du dossier médical partagé.

Les entreprises pourront également avoir recours, sur la base du volontariat, aux médecins généralistes, appelés « médecins praticiens correspondants », pour pallier la pénurie de médecins du travail. Ils sont environ 5 000 pour 18 millions de salariés selon les données officielles. Cette mesure entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la formation de santé au travail sera également obligatoire pour les infirmiers.

Autre mesure phare : la loi revisite en profondeur la mission des services de santé au travail centrée sur trois axes : la prévention, le suivi médical et la prévention de la désinsertion professionnelle. Enfin, la réforme comprend également un volet sur la lutte contre le harcèlement sexuel. L'idée est de modifier la définition du harcèlement sexuel dans le code du travail. Il est ainsi matérialisé lorsqu'il est subi par la victime, et non lorsqu'il est imposé par le ou les auteurs, et cela induit des actions de sensibilisation aux violences conjugales et/ou sexuelles au sein des missions des services de santé au travail.

**La Commission européenne a défini un cadre stratégique pour la santé et la sécurité au travail 2021-2027. Cette nouvelle stratégie s'articule autour de trois objectifs, dont l'amélioration de la prévention des accidents et des maladies. Le but est de favoriser une approche de type « vision zéro » pour réduire voire éliminer les décès liés au travail dans l'UE. La Commission actualisera également les règles relatives aux substances chimiques dangereuses afin de lutter contre le cancer et les maladies reproductives et respiratoires.**

# Remboursements de la Sécu, dossier médical partagé, téléconsultation... ce qui a changé pour votre santé en 2021

*L'année 2021 marque un déficit abyssal. La loi de finance de la Sécurité sociale a atteint 49 milliards d'euros pour 2021, loin des 5,4 milliards prévus initialement. Priorité a en effet été donnée à la mise en place de mesures pour protéger le pouvoir d'achat des Français. Retour sur ce qui a changé pour votre santé.*

## La prise en charge des téléconsultations à 100%

Instaurée lors de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire du 23 mars 2020, les téléconsultations ont été remboursées à 100% par l'Assurance maladie en 2021. Cette mesure pourrait être prolongée en 2022 comme proposé dans le cadre de l'avant-projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS). Il faudra attendre le vote des parlementaires l'année prochaine pour la rendre effective. Pour rappel, la télémedecine était facturée selon les mêmes modalités que les rendez-vous physiques, à savoir entre 23 et 58,50 euros selon la spécialité, l'Assurance maladie prenant en charge entre 15 et 16,5 euros selon les conventions des médecins.

## Les soins auditifs entièrement remboursés

2021 a signé la troisième et dernière étape de la réforme du «100% santé» en matière de reste à charge. Tout comme les soins optiques, les soins auditifs et dentaires sont désormais remboursés à 100% par la Sécurité sociale et les contrats de complémentaires santé dits «responsables». De nombreux Français pourront ainsi enfin être équipés. Sur les 3 millions de personnes «appareillables» en France, seules 35% d'entre elles bénéficient d'une aide auditive et s'acquittent en moyenne de 860 euros pour ces soins. Pour être éligible au dispositif, les audioprothèses ne devront pas dépasser 1 900 euros la paire, la Sécurité

sociale prenant en charge jusque 480 euros, et les complémentaires jusque 1 420 euros.

S'agissant des soins dentaires, les prothèses amovibles (dentiers), les inlays onlay ou encore les couronnes transitoires sont maintenant aussi intégralement remboursés.

## Le «forfait patient urgences» remplace le ticket modérateur

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le «forfait patient urgences» remplace le ticket modérateur. Ce qui a changé? Avant, pour tout passage aux urgences, l'Assurance maladie prenait en charge 80% des coûts relatifs aux soins, 20% restant à la charge des assurés ensuite remboursés par la complémentaire santé. Cette part correspond au ticket modérateur, dont le montant varie selon les actes médicaux pratiqués (radiologie, échographie, IRM...).

Avec le «forfait patient urgences», tout le monde paie le même montant, fixé à 18 euros. Ce montant peut être pris en charge par la mutuelle s'il s'agit d'un contrat responsable ou par une complémentaire santé solidaire avec un tiers-payant pour les plus précaires.

Pour les publics qui bénéficiaient d'une exonération totale du ticket modérateur - patients porteurs d'une affection longue durée, invalides de guerre, personnes ayant eu un accident du travail ou une maladie professionnelle - un forfait réduit à 8 euros est mis en place. Les femmes enceintes en revanche restent exonérées de tout reste à charge à compter du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse. Idem pour les nouveau-nés qui sont



exemptés de toute participation dans les 30 jours suivant leur naissance.

## Un dossier médical partagé pour chaque Français

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un carnet de santé numérique qui conserve et sécurise les informations sur le parcours de soins du patient : antécédents médicaux, prescriptions, traitements, radios, IRM... Si l'accélération de la numérisation des services de santé est un objectif majeur pour l'Assurance maladie qui s'était fixée initialement l'ouverture de 40 millions de DMP d'ici 2022, le dernier rapport d'information présenté en juillet 2020 par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale indique que seuls 9,3 millions de DMP ont été créés. Et, petit bémol : seulement 19,38% des DMP sont alimentés par des documents de santé autres que l'historique des remboursements automatiquement transférés par l'Assurance maladie. Dans la perspective de «booster» la numérisation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le DMP doit être automatiquement créé pour tous les assurés qui ne l'ont pas encore activé eux-mêmes ou avec l'aide d'un professionnel de santé. À terme, le DMP devrait intégrer une nouvelle plateforme nommée "Espace numérique de santé" qui rassemblera plusieurs applications dont une messagerie pour échanger avec les praticiens, un agenda ou encore un service de rendez-vous en ligne avec les professionnels de santé et établissements hospitaliers. La mise en œuvre de cette plateforme est prévue courant janvier 2022.

# Mes services

## Le point sur vos services

### « Opticien en ligne »

Vivez une révolution dans votre parcours de santé visuelle grâce à la première offre « Opticien en ligne » lancée par IPECA et son partenaire en 2021. Un service tout-en-un vous permet à la fois de tester votre vision en téléconsultation, d'essayer vos lunettes en ligne et les faire réaliser. Connectez-vous à la plateforme ci-dessous pour prendre rendez-vous avec votre opticien.

Le 30 septembre dernier, vous étiez nombreux à assister à l'atelier en ligne « Yoga des yeux », un moment de bien-être à la découverte des exercices de relaxation visuelle à appliquer au quotidien.

#### Comment en bénéficier ?

- ▶ Je prends rendez-vous avec l'opticien depuis une plateforme dédiée : <https://app.cevidentia.com/c/ipeca>
- ▶ Je choisis mon motif de consultation et sélectionne le créneau qui me convient le mieux ;
- ▶ Je renseigne mes coordonnées et confirme la prise de rendez-vous ;
- ▶ Je reçois un mail de confirmation contenant le lien d'accès à la téléconsultation avec l'opticien ;
- ▶ Je reçois un sms de rappel 24 h avant ;
- ▶ Je me connecte sur le lien reçu par mail pour rejoindre mon opticien le jour de rendez-vous.

Un service téléphonique au 01 41 13 66 01 est également à votre disposition du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, pour vous accompagner dans vos démarches sur la plateforme.

### « Second Avis Médical »

En cas de maladies graves ou rares (cancers, maladies cardiovasculaires, endométriose, problèmes orthopédiques, rhumatologiques ou respiratoires...), obtenez rapidement un second avis médical d'un médecin référent expert de la pathologie, vous permettant de faire le meilleur choix thérapeutique.

Agréé par la CNIL, 100 % sécurisé, ce service, entièrement pris en charge par IPECA, garantit l'accès à une haute expertise médicale pour plus de 450 maladies.



### « Téléconsultation médicale »

Face à l'enjeu majeur que représente la difficulté d'accès à un médecin, qui est accentué par la crise sanitaire, IPECA vous offre le service de téléconsultation - une capacité inédite de répondre plus largement à vos besoins de santé dans des conditions de sécurité, de confidentialité et de qualité optimales.

Besoin de vous rassurer en cas de symptômes suspectés de COVID-19 ? Vous souhaitez obtenir des conseils de santé en cas de retour à domicile après une hospitalisation ? Vous devez consulter pour votre enfant pendant la nuit ? Expliquez votre situation via la téléconsultation, et bénéficiez d'une prise en charge rapide, adaptée et coordonnée, sans vous déplacer.

IPECA prend en charge à 100 % vos téléconsultations médicales, accessibles 24 h/24 7 j/7. Il vous suffit de vous connecter avec votre numéro de Participant IPECA sur [medecindirect.fr](http://medecindirect.fr) ou via l'application mobile. Vous échangez ensuite avec un médecin via le mode de contact de votre choix : écrit, téléphone ou vidéo.

### « Accompagnement du deuil »

Depuis mars 2020, IPECA soutient et accompagne l'association Empreintes, en tant que mécène, dans sa mission d'accompagnement des personnes et des familles en deuil. Vous souhaitez être écoutés, soutenus, informés, orientés en dialoguant avec un accompagnant ? Vous pouvez appeler la ligne d'écoute gratuite au : 01 42 38 08 08 ou écrire un mail à : [accompagnement@empreintes-asso.com](mailto:accompagnement@empreintes-asso.com)

### « Kiosque Santé et Bien-Être »

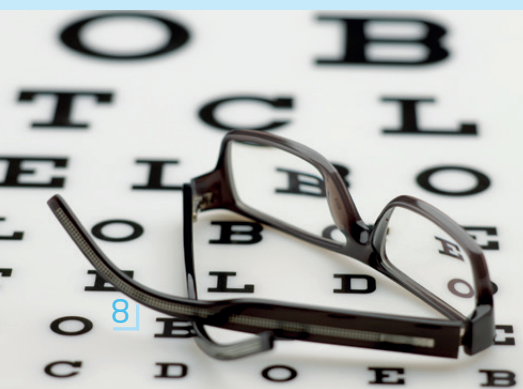
Pour votre bien-être, découvrez les meilleures applications santé sécurisées, recommandées par IPECA et évaluées par un organisme de certification agréé pour suivre, préserver et améliorer votre santé. Le kiosque Santé est à retrouver dans votre Espace Privé sur [ipeca.fr](http://ipeca.fr)

### « Assistance »

Votre offre d'assistance s'enrichit en cas d'accident ou de maladie entraînant une immobilisation, une hospitalisation dispensée en milieu hospitalier ou à domicile, ou un décès : conseil social et juridique, soutien psychologique, livraison en urgence des médicaments, transport d'un proche au chevet, prise en charge des animaux domestiques au domicile, etc. Une hospitalisation sereine et un retour au domicile en toute tranquillité pour vous et votre famille.

Pour en savoir plus, connectez-vous à votre Espace Privé sur [ipeca.fr](http://ipeca.fr)

« Rubriques Applications et services / IPECA services ».





## Vers quelle réforme pour la Sécu ?

Le Haut Comité pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) travaille sur plusieurs pistes dans l'objectif de réguler le système de santé. Plusieurs scénarios sont proposés. Le premier modifie à la marge le dispositif actuel avec des évolutions telles que l'amélioration de la couverture pour certains patients pour réduire les inégalités. Le second renforce le poids des complémentaires santé qui pourraient proposer des garanties plus étendues. Le troisième

scénario, appelé la «Grande Sécu», envisagerait quant à lui un remboursement à 100% des dépenses de santé par l'Assurance maladie. Ce projet serait très impactant sur l'organisation actuelle car il engendrerait la disparition des complémentaires santé. Enfin, le quatrième consiste à rendre obligatoire la mutuelle pour tous avec des tarifs encadrés. Cela ne concernerait que 5% des Français. La nationalisation du système de santé semble être le scénario favori

du Ministre de la santé. Cependant, il suscite un vif rejet de la part des trois fédérations de complémentaires santé - la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), la Fédération Française de l'Assurance (FFA) et le Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP), auquel adhère pleinement IPECA compte tenu de l'impact de ce modèle visant à réduire voire faire disparaître la pluralité des acteurs, vecteur de mutualisation, de solidarité et d'innovation.

### Les orthoptistes vont pouvoir prescrire des lunettes

En cette fin d'année 2021, l'Assemblée nationale a voté en faveur de l'élargissement des activités des orthoptistes. Ils pourront ainsi prescrire des lunettes tout comme les ophtalmologues. Un décret d'application devrait venir préciser les tranches d'âge concernées - 16 / 42 ans a priori - et les prescriptions de correction de lunettes ou lentilles autorisées. Le but est de faciliter l'accès aux soins pour les Français compte tenu des délais d'attente observés : délai moyen de 80 jours selon les chiffres du Gouvernement avec des écarts régionaux importants.



### Convergence

**Tous les collaborateurs du groupement d'intérêt économique (GIE) IPECA-MSAé ont été réunis à Paris.** Un grand moment d'échange et de partage. Le 23 septembre dernier a eu lieu la première réunion de l'alliance IPECA-MSAé, en présentiel, avec les 124 collaborateurs au complet. Quant à la convergence des outils, la bascule des portefeuilles gérés par les agences en région (MSAé et MAB) sur l'outil de gestion santé IPECA est en cours de finalisation.

### Les séances chez le psychologue remboursées

Avec la crise de la Covid 19, 1 Français sur 5 est aujourd'hui sujet à un trouble psychique, soit 13 millions de personnes, et 15 % des jeunes connaissent un épisode dépressif caractérisé entre 16 et 25 ans. Au total, les dépenses remboursées au titre de la souffrance psychique et des maladies psychiatriques s'élèvent à plus de 23 milliards d'euros par an. C'est le premier poste de dépenses de l'Assurance maladie. Deux annonces principales à retenir dès 2022 :

- le remboursement par l'Assurance maladie des consultations de psychologues libéraux à hauteur de 40 euros pour la première séance et de 30 euros pour les séances suivantes, à partir de l'âge de 3 ans ;
- la création de 800 postes et l'allocation d'une enveloppe de 80 millions d'euros dédiés aux centres médico-psychologiques

(CMP) afin de réduire au maximum les délais d'attente.

D'autres mesures ont été évoquées orientées sur les volets prévention des troubles psychiques, organisation de l'offre de soin et investissement dans la recherche. Rappelons que dès mars 2021 les fédérations FNMF, FFA et CTIP avaient elles déjà annoncé la prise en charge de 4 consultations de psychologue par an au premier euro dans la limite de 60 euros par séance pour 2021, et ce, sans prescription médicale.

**À noter : IPECA met à votre disposition l'accompagnement psychologique à travers vos services d'Assistance. Vous bénéficiez de 3 consultations téléphoniques maximum avec un psychologue clinicien et jusqu'à 12 séances en cabinet.**

Retrouvez le Rapport de gestion d'IPECA PRÉVOYANCE sur [ipeca.fr](http://ipeca.fr).

Rubrique/Qui sommes-nous/  
Publications/informations-réglementaires



## 3<sup>ème</sup> édition des Rencontres de la forme !

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, 1<sup>ère</sup> avec la MSAé dont l'alliance vient tout juste de fêter ses 1 an, IPECA & MSAé ont fait escale au Château de la Galinière à mi-chemin entre Aix-en-Provence et Marseille. Ce rendez-vous, qui s'inscrit dans une stratégie globale de prévention et d'accompagnement des seniors de la communauté aéronautique et aérospatiale a pour objectif d'aider les pré retraités et retraités à préparer au mieux puis à vivre pleinement leur retraite. Retour sur les moments forts de cette soirée.

IPECA MSAÉ

FAITES  
DÉCOLLER  
VOTRE  
FORME !



### Une table ronde riche en enseignements

La soirée a débuté par une table ronde des plus dynamique et riches en enseignements pour les invités. En effet, quatre personnalités inspirantes sont venues partager leurs regards et leurs expériences pour préparer au mieux cette étape de vie importante et vivre à fond cette seconde jeunesse. «La retraite n'est pas un passage simple à vivre. Elle est trop souvent vécue comme une contrainte alors que c'est une vraie liberté. La vie s'organise au fond en trois temps : le temps de travail, le temps de loisir et le temps libre. Libéré de la contrainte professionnelle c'est justement le moment de prendre soin de soi. C'est une troisième partie de vie supérieure à 25 ans aujourd'hui. Il faut donc à minima l'anticiper et la préparer pour la réussir», explique

Jean Viard, Sociologue et Directeur du Centre de la Recherche Nationale Scientifique (CNRS). Ce que confirme Thibault Deschamps, Secrétaire générale de l'Institut des Rencontres de la Forme (IRFO). «L'espérance de vie augmente certes, mais depuis 2006 l'espérance de vie en bonne santé régresse. Les maladies chroniques - diabète, cholestérol, insuffisances cardiaques, maux de dos - progressent très fortement. Le premier facteur responsable c'est l'inactivité physique et ses conséquences immédiates, dont le surpoids, le stress, la dépression, les troubles du sommeil... Nous sommes dans une tradition du soin en France. Il faut passer à une approche qui mixte prévention et réparation. La solution est simple et à la portée de tous : être actif! Beaucoup de problèmes de santé qui usent au quotidien sont réversibles. Cela demande une prise de conscience, un investissement personnel et souvent un accompagnement pour se lancer et tenir dans la durée», explique Thibault Deschamps. «Quand on arrive à la retraite, on a plus les mêmes contraintes, plus de rythme imposé et un regard sur soi qui peut être négatif parce qu'on peut avoir l'impression de ne plus servir à rien. Alors on a tendance à se laisser aller», témoigne Ali Saddedine, ancien pilote de chasse et coach sportif. «Je me suis alors remis à faire du sport pour retrouver mon état de forme. Cela m'a demandé de la volonté et de l'engagement. Cela peut faire un peu souffrir au départ, mais il faut s'accrocher, on est tellement mieux dans son corps et dans sa tête après. 30 minutes de sport quotidien, c'est autant de minutes de vie supplémentaires». Pour Christine Arron, ancienne athlète de haut niveau, recordwomen d'Europe du 100 mètres, «l'important est d'abord de trouver l'activité qui nous convient, de faire bouger son corps à son rythme et de lutter contre la sédentarité. C'est

également une façon de garder une motivation, de continuer à se fixer des objectifs, une discipline». Tous se sont également accordés à dire que continuer à s'engager dans de nouveaux projets, adopter une attitude positive et altruiste pour s'obliger à «se décentrer», rester curieux, prendre du plaisir à faire les choses sont autant de «recettes» conseillées pour profiter pleinement de sa retraite.

### Un forum prévention santé pour se remettre en forme

Après la théorie, la pratique. Les participants ont ensuite été invités à participer à de nombreux ateliers très concrets animés par des professionnels pour se mettre sur leur chemin de la remise en forme et du bien-être :



Conférence

«Notre objectif est d'aider nos assurés à anticiper cette phase de vie et de les accompagner collectivement et individuellement à travers 3 axes : l'activité physique, la nutrition et le sommeil. Il s'agit d'en faire des acteurs de leur forme»,

Stéphanie Barberot,  
Directrice générale de la MSAé



Atelier Qi Gong



Atelier relaxation



Atelier Diagnofood

questionnaires et entretiens individualisés pour évaluer son état physique, émotionnel et faire le point sur ses habitudes de vie (pratiques alimentaires, rythmes de sommeil, activité physique); ateliers pratiques et pédagogiques pour tester ses réflexes et apprendre les bonnes postures à adopter; ateliers marche nordique, vélo et swiss ball pour se remettre au sport en douceur; ateliers Qi gong et sophrologie pour s'initier aux techniques de relaxation.

Chacun a pu repartir avec autant de conseils personnalisés pour entretenir ou revenir sur le chemin du bien-être et de la forme.

Objectif : aider les seniors à devenir acteur de leur santé au quotidien. Et comme le dit l'adage «après l'effort, le réconfort», les invités ont pu continuer à échanger et partager autour d'un cocktail dînatoire où la convivialité était de mise! À refaire...

*« En tant qu'acteur global de la Santé et du bien vivre et bien vieillir, nous devons agir. Être à la fois dans la réparation et le financement du soin mais aussi, en amont, être acteur de prévention utile pour les populations que nous assurons.*

*En travaillant notamment sur la remise en forme et le bien-être via des actions concrètes et mesurables, nous accompagnons toujours mieux nos assurés»,*

**Philippe Ricard,**  
Directeur général  
d'IPECA PRÉVOYANCE .

## BON À SAVOIR

### C'EST QUOI UN BON LIPIDE ?

Les lipides sont nécessaires car ils entrent dans la composition de 60 % de notre cerveau, influent sur notre immunité, facilitent la cicatrisation ... Dans l'idéal, la part des lipides doit représenter 35 % des calories totales ingérées par jour. Alors quels lipides faut-il consommer ?

- > Mollo sur les acides gras saturés, que l'on trouve dans les aliments d'origine animale (viandes, produits laitiers, beurre, saindoux, charcuterie...) ou végétale (graisse de palme, coco...). Consommés en trop grande quantité, ils augmentent le risque cardiovasculaire et participent à la prise de poids ;
- > Go pour les acides gras mono-insaturés, les oméga-9 (huile d'olive, fruits à coques, avocat...) et les oméga-7 (huile d'argousier, noix de macadamia). Ils ont des effets protecteurs sur le plan cardiovasculaire et des vertus anti-inflammatoires ;
- > Bingo pour les acides gras polyinsaturés, les oméga-3 (poissons gras (400g/sem.), huile de colza (2 càs/j), graines de lin, œufs), les oméga-6 (huile de tournesol, d'arachide, sésame...).

## BON À SAVOIR

### C'EST QUOI UN PETIT DÉJEUNER RÉUSSI ?

Chaque matin, 58 millions de Français prennent leur petit-déjeuner. Ce premier repas permet de faire le plein d'énergie et d'éviter toute sensation de fatigue ou grignotage durant la matinée. Selon les recommandations du Programme national nutrition santé, le petit déjeuner idéal se compose d'un produit laitier, d'une boisson chaude, d'un produit céréalier, d'une petite portion d'un corps gras et d'une portion de fruit. Cela à l'air simple mais il faut savoir faire les bons choix. Pour le produit laitier, privilégiez un yaourt, un verre de lait, du fromage blanc ou une portion de fromage. Pour le produit céréalier, du pain (complet de préférence avec un peu de beurre, margarine ou confiture avec modération), des biscottes, des céréales (maximum 60gr). Évitez les brioches, pains au lait, pains



de mie, a fortiori les viennoiseries, à réserver pour le week end. Concernant les céréales, attention à ces petites bombes sucrées. Elles ont bien souvent un indice glycémique élevé. À cela, vous pouvez ajouter une tasse de thé ou un café, une portion de fruits de saison ou un jus de fruits pressé frais.

## Être bien chez soi est essentiel !

*Plus on vieillit, plus on recherche un cadre de vie sain, confortable et sécurisant. Plusieurs dispositifs existent pour vous aider à financer vos travaux.*

Jeune ou moins jeune, il est essentiel d'être bien chez soi ! Il ne faut donc pas hésiter à adapter votre logement en fonction de vos besoins. C'est l'un des leviers majeurs pour bien vieillir. Avant de vous lancer, prenez le temps de faire le tour des dispositifs existants pour vous aider à financer vos travaux.

### Vos Caisses de retraite

Les Caisses de retraite dont vous dépendez peuvent vous donner un coup de pouce. Concrètement, cela peut être via :

#### une participation financière à vos travaux.

Après évaluation de votre logement par un spécialiste, vous pouvez percevoir 30 à 65% du montant de vos travaux, avec un maximum de 2 500, 3 000 ou 3 500 euros suivant vos ressources. Pour y être éligible, vos ressources mensuelles doivent être inférieures à certains montants (1 456 euros pour une personne seule, 2 183 euros pour un couple) ;

#### un kit de prévention de la CNAV ou de votre Carsat. Il sert à financer à hauteur de 100, 200 ou 300 euros, les aménagements les plus simples (réhausseur de WC, siège de douche, barre d'appui...) pour améliorer le confort de vie ;

#### un «Diagnostic Bien chez moi». Si vous êtes retraité Agirc-Arrco, et avez plus de 75 ans, vous pouvez bénéficier des conseils d'un ergothérapeute pour aménager votre habitat. À noter qu'une participation financière de 15 euros vous sera demandée.

**Numéro d'appel : 0 971 090 971** (service gratuit + prix d'un appel).



### La subvention de l'ANAH

Le dispositif «Habiter facile» de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) finance les travaux destinés à rester plus longtemps chez soi. Pas besoin d'être confronté à une difficulté de santé pour y avoir droit. L'aide est de 35% du montant des travaux HT avec un maximum de 7 000 euros si vous vous situez dans la catégorie « ressources modestes », et de 50% du montant des travaux HT avec un maximum de 10 000 euros si vous vous situez dans la catégorie « ressources très modestes ».

**En savoir plus :** <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1328>

### Le crédit d'impôt

Le crédit d'impôt prend en charge les travaux liés à l'accessibilité de votre résidence principale (pose d'évier et lavabo à hauteur réglable, WC surélevés, bac à douche extra-plat...). Il représente 25% de vos dépenses, plafonnées à 5 000 euros si vous êtes célibataire, 10 000 euros si vous êtes en couple soumis à imposition commune (+ 400 euros par personne à charge). Cette mesure a été repoussée jusqu'en décembre 2023.

### Les prêts

Des prêts peuvent être accordés au titre du 1% patronal ou demandés auprès d'Organismes de prestations familiales ou de Caisses de retraite dans le cadre de travaux d'adaptation de votre logement.

### L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA à domicile, versée par le Conseil départemental, concerne les personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie. Son montant varie en fonction du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Elle sert à payer tout ou partie des dépenses pour le maintien à domicile. Sans plafond de ressources, elle n'est cependant pas cumulable avec certaines autres aides qui peuvent être perçues telles que l'allocation simple versée dans le cadre de l'aide-ménagère à domicile, la prestation complémentaire pour recours à une tierce personne (PCRTP), la majoration pour tierce personne (MTP) ...

À noter que l'APA à domicile est à différencier de l'APA en établissement, cette dernière étant une aide au financement dans le cadre d'un placement en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

#### En savoir plus :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>



# L'heure de la retraite approche ?

*Il est temps de reconstituer votre carrière et préparer votre demande de pension, et ce n'est pas de tout repos ! Voici le guide en 9 étapes de ce qu'il faut faire.*

## 1<sup>ère</sup> étape : créez votre compte retraite

Depuis trois ans, vos droits à la retraite, c'est-à-dire l'ensemble des trimestres acquis dans les régimes de base et des points acquis dans les régimes complémentaires, sont regroupés au sein d'un seul et même portail : [Info-retraite.fr](http://Info-retraite.fr).

## 2<sup>ème</sup> étape : éditez votre relevé de situation

Votre compte créé, il faut récupérer dans votre espace personnel un document indispensable : le relevé de situation, à ne pas confondre avec le relevé de carrière. Le relevé de situation retrace depuis votre premier job les salaires bruts annuels ayant donné lieu à cotisations et à validation de trimestres, et le nombre de points acquis dans les régimes complémentaires obligatoires (Arrco pour tous les salariés du privé et Agirc pour les salariés cadres). Le relevé de carrière, lui, se limite aux seuls droits acquis dans les régimes de base. En principe, vous recevez votre relevé de situation à domicile à 55 ans et 60 ans notamment.

## 3<sup>ème</sup> étape : vérifiez vos trimestres

Le nombre de trimestres cotisés conditionne l'obtention des pensions à taux plein. Il est important de pointer votre relevé afin de pouvoir détecter les éventuelles erreurs et réclamer un réajustement en ligne.

## 4<sup>ème</sup> étape : repérez votre date de taux plein

Nombre de trimestres à cotiser selon votre année de naissance (hors carrière longue)					
1958,	1961,	1964,	1967,	1970,	1973
1959,	1962,	1965,	1968,	1971,	+
1960	1963	1966	1969	1972	
167	168	169	170	171	172

Chaque carrière professionnelle est unique. Vous pouvez donc atteindre votre taux plein à l'âge légal de départ à la retraite, 62 ans, ou avant ou après selon votre parcours. Pour cela, il vous faut additionner les trimestres qu'il vous

reste à acquérir et ceux auxquels vous avez droit (Ex : 4 ou 5 trimestres pour service national, 8 par enfant né aux mères de famille salariée, trimestres validés en cas de maladie, chômage...). Attention, en cas de départ anticipé dès 60 ans pour carrière longue (dispositif accessible si vous avez 5 trimestres cotisés avant la fin de l'année de vos 20 ans), les majorations pour maternité ne sont pas prises en compte et ne sont retenus que 4 trimestres maladie et 4 trimestres chômage au maximum.

## 5<sup>ème</sup> étape : évaluez votre pension

Selon votre situation, le montant de votre future pension de retraite est un élément déterminant pour choisir la date idéale de départ. Pour cela rendez-vous sur le site [Info-retraite.fr](http://Info-retraite.fr) et utilisez le service « Estimer ma retraite ». Ce simulateur vous permet de tester différentes hypothèses de fin de carrière et les estimations de pensions à partir de l'âge légal. Si vous avez eu ou éduqué trois enfants pendant au moins neuf années avant leur seizième anniversaire n'oubliez pas d'ajouter à ces montants la majoration de 10 % accordée à chaque parent.

## 6<sup>ème</sup> étape : prenez en compte le malus Agirc-Arrco

Le malus Agirc-Arrco est de 10 %, et s'applique durant 3 ans. Concrètement, il vient diminuer votre pension si vous partez sitôt après avoir atteint votre taux plein (sauf exceptions telles que reconnaissance d'handicap ou inaptitude au travail...).

Exemple : pour une pension Agirc-Arrco à taux plein de 2 000 euros brut / mois, il sera de 200 euros / mois durant 36 mois soit 7 200 euros. Si vous décalez votre départ d'un an, par le jeu d'une surcote de 5 % sur votre retraite de base et de points Agirc-Arrco supplémentaires, votre malus s'efface complètement et votre pension est majorée. Si vous décalez de 2 ans, vous bénéficiez en plus d'un bonus de 10 %, 20 % ou 30 % pendant un an.

## 7<sup>ème</sup> étape : choisissez votre date d'effet

La date d'effet retenue, qui doit obligatoirement être le premier jour d'un mois civil, constitue le

point de départ officiel de votre retraite. Soyez vigilant quant à son positionnement. Selon le mois choisi, vous pouvez gagner ou perdre un trimestre de cotisations. De plus, démarrer un 1<sup>er</sup> janvier, et non un 1<sup>er</sup> décembre, permet de majorer mécaniquement votre future pension de base puisque votre dernière année de salaire qui sera complète, vient augmenter votre salaire annuel moyen (SAM). Dans le même esprit, mieux vaut aussi partir en début d'année pour optimiser votre taux de prélèvement à la source.

## 8<sup>ème</sup> étape : attention aux délais à respecter

Il faut 4 à 6 mois pour traiter chaque dossier. Vous pouvez liquider vos droits en ligne à partir du site [Info-retraite.fr](http://Info-retraite.fr) et joindre les justificatifs nécessaires. Vous pouvez aussi adresser votre dossier à la caisse régionale de l'un des régimes dont vous dépendez.

## 9<sup>ème</sup> étape : vérifiez vos notifications de pension

Avant de percevoir votre première pension, chaque régime doit vous faire parvenir une notification de pension. Il est important de tout vérifier. Vous avez deux mois à partir de la date d'émission de la notification par le régime général pour signaler une erreur, de préférence par courrier recommandé. Cela n'impacte pas la date d'effet demandée, une rétroactivité est faite a posteriori si besoin. Pour l'Agirc-Arrco, il est à noter que la première notification reçue est provisoire. Ce n'est que 6 mois après que vous recevrez votre notification définitive. Le premier versement de vos pensions à lieu à terme échu pour les régimes de base et en avance et début de mois pour l'Agirc-Arrco.

Quand vous partez à la retraite, pensez à bien choisir votre complémentaire santé et ayez en tête qu'IPECA PRÉVOYANCE est à votre disposition pour vous proposer une offre dédiée correspondant à vos besoins.



## Loi sur le Grand âge et l'autonomie : où en est-on ?



La Loi sur le Grand âge et l'autonomie, portée par la ministre déléguée à l'Autonomie Brigitte Bourguignon, poursuit trois objectifs principaux : améliorer l'aide aux personnes âgées, promouvoir leur maintien à domicile et améliorer leur accompagnement dans les Ehpad. C'est un texte notamment très attendu par les professionnels des métiers du Grand âge, fortement éprouvés ces derniers mois par l'épidémie. L'enjeu étant de revaloriser ces métiers jugés peu attractifs, de donner plus de moyens à un secteur qui souffre d'un fonctionnement « à flux tendu »

et de faire face à l'augmentation des personnes âgées en perte d'autonomie estimée à plusieurs millions d'ici 2030. La question du financement fait néanmoins débat. Son coût est à ce jour estimé à près de 10 millions d'euros.

La ministre déléguée à l'Autonomie annonçait en mai dernier qu'avec le plan de relance et le Ségur de la santé, l'État mobilisait 4,5 milliards d'euros pour rénover les Ehpad, réhabiliter les logements, revaloriser les salaires et recruter 10 000 soignants supplémentaires en Ehpad. De plus, 2,4 milliards d'euros de CSG

abonderont la branche « autonomie » à partir de 2024. Il resterait 3 milliards d'euros par an à financer pour atteindre les 9,2 milliards estimés par Dominique Libault, Président du Haut Conseil au financement de la protection sociale. Il est cependant désormais officiel que ce projet de loi ne sera finalement pas voté d'ici la fin du quinquennat. Néanmoins, le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) présenté le 6 octobre dernier portait « des mesures nouvelles en vue de renforcer la cinquième branche de la Sécurité sociale ».

## Consultation citoyenne : quelle est la place des personnes âgées dans notre société ?

Nous comptons aujourd'hui environ 15 millions de seniors de plus de 60 ans, en comptons 5 millions de plus d'ici 2030 et encore 4 millions de plus d'ici à 2050. En écho au choc démographique que notre pays se prépare à vivre, une consultation citoyenne sur la place des personnes âgées en France a été lancée il y a un an. Les citoyens étaient appelés à répondre à la question « Comment améliorer la place des personnes âgées dans notre société ? » sur la plateforme Make.org. Le but était de réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour développer une politique de l'autonomie plus adaptée pour nos aînés. En d'autres termes, nourrir les réflexions et identifier les grands thèmes d'une future loi Grand âge et autonomie. Cette enquête, qui a réuni près de 54 000 participants, donné lieu à 1 788 propositions et 383 165 votes, a permis de dégager 4 axes prioritaires.

### Aménager et créer des lieux de vie adaptés et ouverts sur l'extérieur

Les citoyens ont largement plébiscité l'encouragement à bien vieillir « chez soi » avec

des domiciles et services adaptés, et lorsque le maintien à domicile n'est plus possible, ils sont pour une politique d'ouverture sur l'extérieur et de rénovation des Ehpad, ainsi que pour la création de nouvelles formes d'habitat telles que les habitats inclusifs, partagés ou encore de l'accueil familial.

### Soutenir les aidants et l'attractivité des métiers du Grand âge et de l'autonomie

Les participants ont assez unanimement insisté sur l'urgence de soutenir davantage les proches aidants. Ils ont également jugé nécessaire de revaloriser les professions du Grand âge et de l'autonomie pour rendre le secteur plus attractif, dont il faut rappeler que les besoins sont en constante augmentation.

### Respecter la liberté de choix et la citoyenneté des aînés

L'enquête a révélé l'importance qui doit être donnée à la parole de nos aînés. Il faut davantage les laisser s'exprimer et surtout

les écouter pour mieux répondre à leurs besoins et partager leurs expériences. Ils doivent retrouver toute leur place dans notre société, et pour cela il est nécessaire de favoriser les initiatives destinées à les valoriser. L'idée clé étant de collectivement changer de regard.

### Renforcer les solidarités intergénérationnelles et lutter contre l'isolement

Les citoyens ont aussi rappelé que la lutte contre l'isolement des aînés et le renforcement des solidarités et des échanges entre les générations sont indispensables. En ce sens, la mobilisation accentuée des services civiques auprès des personnes âgées vulnérables (+10 000 supplémentaires) est encouragée, la création d'un comité stratégique de lutte contre l'isolement et l'intention de contribuer au développement de jumelages entre les Ehpad et les écoles, ainsi que des cohabitations intergénérationnelles, sont des initiatives bien accueillies.

## Le Grand Prix du Patrimoine aéronautique 2021 est décerné à...

*L'édition 2021 du Grand prix du patrimoine s'est déroulée dans les salons de l'Aéro-Club en décembre dernier. Six coupes ont récompensé des actions de préservation ou de restauration du patrimoine aéronautique. Organisé par la Commission patrimoine, cet événement présidé par Patrick Gandil, Président de l'AéCF, et Max Armanet, Président du jury et de la commission Patrimoine et du Jury, a réuni quatorze candidatures. IPECA PRÉVOYANCE témoigne de sa volonté de s'investir dans la préservation du patrimoine et les valeurs de responsabilité et de solidarité qu'il transmet.*

**La coupe Fondation des Ailes de France** a été décernée à Olivier Paz, Maire de Merville-Franceville ; Sylvie Dupont, Présidente du Musée ; Pascaline Dagorn, Directrice du Musée pour le **C47 SNAFU** par le Général Bruno Maurice Directeur général de la FAF et le Général Julien Sabéné, Directeur du CESA.

**La Coupe SÉCAMIC** est revenue à Nicolas Chareyron, Musée européen de l'aviation de chasse pour le **Mirage III EX** décernée par Bertrand Lucereau, Président SÉCAMIC et Christophe Robin, Directeur de la communication du GIFAS.

**La Coupe RSA** a été remise à Olivier Balaya-Gouraya pour le **Caudron C 801** par Dominique Simon, Président du RSA et Christian Ravel fondateur de l'EAP.

**La Coupe AIRitage** a été décernée à Hugues Duval, Musée aéronautique de Bretagne pour le **C53, Gruesome** par Jacques Rocca, Président d'Airitage et Nigel Stephens, Président de la Commission patrimoine du RSA.

**La Coupe Saint Exupéry** a été remise à Stéphane Lanter, Association renaissance du Caudron Simoun pour le **Nord 1002** par Olivier d'Agay, Président de la Fondation Saint Exupéry pour la jeunesse et Valérie Huckendubler, Responsable de la communication d'IPECA.

**La Coupe GIFAS** est revenue à Cyrille Valente, AJBS pour le **Caudron Luciole C270** par Christophe Robin, Directeur de la communication du GIFAS et le Général AAE Stéphane Mille, CEMAEE.



Une nouvelle récompense a fait son apparition pour cette édition avec le **Grand Prix Spécial du Jury** qui a été remis à Francis Grass, Maire adjoint de Toulouse, en charge de la Culture, Thierry Soudans délégué au Patrimoine aéronautique cela pour la formidable opération urbaine réalisée sur l'ancien aérodrome de **Montaudran** fréquentée par Mermoz, Saint Exupéry, Guillaumet. **Cette Piste des Géants**, a vu son prix remis par Isabelle Chave, Sous-Directrice des monuments historiques et des sites patrimoniaux du Ministère de la Culture et Luc Fournier, Adjoint au chef du BCMH-M, Chargé de mission pour le patrimoine technique du Ministère de la Culture qui ont souligné l'importance de ce patrimoine aéronautique qui ne vole pas.



CaudronLuciole C270



Caudron C801

C53 Gruesome





# IPECA et vous

## Les nouveautés 2021-2022 de votre Espace Privé IPECA

*Repensé pour améliorer l'accès à l'information et aux services en ligne.*

Votre Espace Privé IPECA dispose de nouvelles fonctionnalités dans le but de toujours améliorer l'accès à l'information, et de simplifier vos démarches. Une nouvelle interface de connexion reprenant notre identité visuelle avec un confort de lecture optimisé. Il est à présent Responsive Design, à savoir, la lecture est adaptée et accessible à tous types de supports (smartphone, tablette,

écran d'ordinateur). De nouvelles fonctionnalités seront également à venir courant 2022 telles que : des actualités personnalisées ou encore des offres personnalisées en fonction de votre profil pour répondre au mieux à vos besoins.

Nous vous invitons à vous connecter et à l'utiliser afin d'effectuer toutes vos démarches en ligne.



5 bonnes raisons pour vous connecter à votre Espace Privé IPECA sur ordinateur ou votre mobile

- Réaliser vos démarches.
- Disposer de votre carte de tiers payant.
- Suivre vos remboursements.
- Trouver un professionnel de santé.
- Accéder à tous vos services.



## Je crée mon Espace Privé sécurisé sur [ipeca.fr](https://ipeca.fr)

1. Rendez-vous sur [ipeca.fr](https://ipeca.fr) et cliquez sur « Accédez à votre Espace Privé » en haut à droite de l'écran
2. Cliquez sur « Créer un compte »
3. Munissez-vous de votre n° de Sécurité sociale ou de votre n° de participant et renseignez les informations demandées
4. Pour des raisons de sécurité, vous recevrez instantanément un courriel contenant un lien de confirmation valable 24 h
5. Cliquez alors sur ce lien et entrez votre identifiant et mot de passe dans la fenêtre de connexion pour accéder à votre Espace Privé
6. Vous pouvez à présent naviguer en toute tranquillité et profiter des fonctionnalités de votre Espace Privé IPECA

## LES CHIFFRES CLÉS 2022

Plafond mensuel de la Sécurité sociale :

**3 428 €**

Valeur de service du point  
Agirc-Arrco, au 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

**1,2841 €**

Montant annuel maximum de l'ASPA,  
pour une personne :

**10 881,75 €**

Montant mensuel maximum de l'ASPA,  
pour une personne :

**906,81 €**

Montant annuel maximum de l'ASPA,  
pour deux personnes :

**16 893,94 €**

Montant mensuel maximum de l'ASPA,  
pour deux personnes :

**1 407,82 €**

L'allocation est égale à la différence entre le montant maximum de l'allocation et les ressources de la personne ou du couple.

# Mes contacts

## Comment nous joindre :

### par COURRIER

#### IPECA PRÉVOYANCE

5 rue Paul Barruel  
75740 Paris cedex 15

### par TÉLÉPHONE

Pour contacter vos conseillers IPECA :

**0 977 425 425\***

\*(appel non surtaxé)

### via IPECA.FR / via MyIPECA

Vous pouvez nous contacter ou nous adresser vos pièces administratives via votre Espace Privé dans la rubrique « Mes démarches ».

### Tapez 0

Pour toute question concernant notre site internet

### Tapez 2

Pour découvrir nos offres individuelles ou renforcer vos garanties

### Tapez 3

Pour vos remboursements, une prise en charge ou un devis

### Tapez 4

Pour toute demande concernant vos informations personnelles, votre télétransmission NOEMIE ou votre carte de tiers payant

### Tapez 5

Pour tout autre service



**MyIPECA** est disponible sur iPhone et Android : plus ergonomique, elle est conforme à la nouvelle réglementation concernant la protection des données personnelles (RGPD). Vous pourrez désormais vous y connecter directement par reconnaissance digitale ou faciale (sur les appareils compatibles).

La géolocalisation vous permet de visualiser la localisation des professionnels de santé IPECA référencés par spécialité, situés à proximité de votre position ou à partir d'une adresse saisie manuellement.

Ne tardez pas à effectuer la mise à jour pour accéder à toutes ces nouveautés.

## Flashez

le code en le visant avec l'écran de votre smartphone pour télécharger MyIPECA



Une fois téléchargée, renseignez votre identifiant (adresse courriel) et mot de passe (le même que pour l'Espace Privé).

Si vous n'avez pas encore ouvert votre compte dans l'Espace Privé, n'hésitez plus à le créer.



## Retrouvez-nous sur YouTube

D'autres vidéos, tutoriels et informations viendront compléter notre chaîne YouTube. N'hésitez pas à vous y abonner pour être au courant des nouveautés. En vous rendant sur YouTube saisissez : IPECA PRÉVOYANCE dans la barre de recherche.

Découvrez nos webinars, notre nouveau mode de communication innovant et interactif, en consultant les replay sur les thématiques que vous avez choisies, pour prendre soin de votre santé.



**Départ en retraite :**  
Maintenez une  
couverture Santé  
et Prévoyance



**Second avis médical :**  
Parce que deux avis valent  
toujours mieux qu'un !

<https://bit.ly/3dPsDfP>

<https://bit.ly/3m9xFlr>



**Vos nouveaux services**  
«Opticien en ligne»

\*Réunion collective en direct via Internet.  
Échanges, sondages collaboratifs entre nos  
participants et IPECA.

<https://bit.ly/3EXIK88>



Édition 2021.

Éditeur : **IPECA PRÉVOYANCE** / 5, rue Paul Barruel / 75740 Paris cedex 15

Suivez-nous sur  

Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

Directeur de la publication : **Philippe Ricard**

Responsable de la rédaction : **Valérie Huckendubler-Petit**

Agence L'œil et la Plume - [loiletla.plume.com](http://loiletla.plume.com)

Crédit photo : **Adobe Stock / Airbus / H.Goussé - Master Films**

Ce magazine est une éco-édition. Il est imprimé par une entreprise certifiée Imprim'vert et participant au programme PEFC.



ipeca.fr

# IPECA, LA PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIAL CIVIL ET MILITAIRE.

IPECA œuvre, depuis plus de 70 ans, pour le bien-être de la communauté de l'aéronautique et de l'aérospatial civil et militaire.

Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur dans tous les domaines de la protection sociale complémentaire, **collective ou individuelle**, en **santé** comme en **prévoyance**.

**COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**  
**GARANTIE DÉCÈS**  
**SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

Pour en savoir plus :

**0 810 510 510**

Service 0,05 € / appel  
+ prix appel

IPECA PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel - 75740 Paris cedex 15

Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale relevant de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

**IPECA**  
UNE VIE À VOUS PROTÉGER